

Communiqué de presse

Berne, le 28 octobre 2020

La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse renouvelle ses organes

Lors du Congrès suisse des arts et métiers tenu à Fribourg, l'Union suisse des arts et métiers usam a élu son président, son Comité directeur ainsi que la Chambre suisse des arts et métiers pour les deux prochaines années. Le Congrès a rendu hommage à Jean-François Rime, président sortant sous la conduite duquel l'usam est devenue une voix forte pour les PME. Jean-François Rime passe le flambeau au conseiller national PDC Fabio Regazzi. Lors du Congrès, les délégués de l'usam ont adopté une charte stratégique sur la numérisation.

«Durant huit ans, j'ai eu le privilège de présider une organisation dont la réputation de pionnière n'est plus à faire», écrit Jean-François Rime, président sortant, dans son discours, qu'il n'a pas pu prononcer lui-même pour cause de maladie. Le concept de « Smart Restart » développé lors du confinement au printemps n'en est que l'exemple le plus récent. L'usam avait déjà assumé un rôle de pionnière en 2010 avec l'adoption de la résolution visant à réduire les coûts de la réglementation.

Mais les pionniers eux-mêmes ont besoin de conditions-cadre appropriées. Lors du Congrès suisse des arts et métiers il y a deux ans, les délégués ont activement appelé l'usam à considérer la numérisation comme une opportunité et à la promouvoir en conséquence. L'usam a pris cet appel au sérieux et a élaboré une charte stratégique à l'intention du Congrès suisse des arts et métiers. Cette charte en appelle à la responsabilité des PME et préconise en même temps de meilleures conditions-cadre pour la promotion de la numérisation. «En tant que plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, nous sommes prêts à profiter des opportunités offertes par la numérisation et à la mettre en œuvre activement», écrit Jean-François Rime en conclusion.

Nouveau président et nouveaux membres au Comité directeur

Le conseiller national PDC Fabio Regazzi a pris ses fonctions de président de la plus grande organisation faîtière de l'économie suisse sous les applaudissements et à une brillante majorité. «Les attentes à l'égard de l'Union suisse des arts et métiers sont élevées et c'est très bien ainsi. Avec mes collègues et avec votre soutien, je veux faire tout mon possible pour y répondre», a déclaré le nouveau président devant les délégués. Lors de son allocution, il a souligné l'importance de s'unir contre la multiplication des contraintes dommageables pour l'économie.

Deux nouveaux membres ont été élus au Comité directeur : la conseillère nationale Diana Gutjahr et Silvan Hotz, président Boulangers-Confiseurs suisses SBC.

Renseignements complémentaires

André Berdoz, vice-président, portable 079 210 93 31

Hans-Ulrich Bigler, directeur, portable 079 285 47 09

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8 % des entreprises de notre pays.

Discours du Président Jean-François Rime

[Seul le texte prononcé fait foi]

Mesdames, Messieurs,

Chers délégués et hôtes,

Chères entrepreneuses et chers entrepreneurs,

Pendant huit ans, j'ai eu le privilège de présider une organisation dont la réputation de pionnière n'est plus à faire. Le « Smart Restart » n'en est que l'exemple le plus récent. Avec l'adoption de la résolution visant à réduire les coûts de la réglementation lors du Congrès suisse des arts et métiers 2010, nous avons déjà joué un rôle précurseur. Nous avons en même temps jeté les bases de notre politique pour les années à venir.

Conformément à notre stratégie, la réduction des normes et réglementations juridiques est devenue la priorité de la plus grande organisation faîtière de l'économie suisse. Pour mémoire : les coûts de la réglementation représentent 10% du produit intérieur brut, soit plus de 60 milliards de francs par an. Ces coûts entravent le développement de l'économie, en particulier des PME, et limitent la productivité des entreprises.

L'usam a développé un concept visant à réduire les coûts actuels et futurs de la réglementation. Le concept a été défendu au Parlement via plus de 50 interventions de parlementaires proches des PME. Au printemps 2019, le Parlement a chargé le Conseil fédéral de mettre un frein aux coûts de la réglementation. La balle était et est toujours dans le camp du Conseil fédéral, comme c'est si souvent le cas pour les questions de réglementation. Jusqu'à présent, le Conseil fédéral n'a pris aucune mesure concrète qui aille dans le sens d'une mise en œuvre. L'usam n'a eu de cesse de s'élever contre cet immobilisme.

Le conseiller fédéral Guy Parmelin est en train de changer cela. À la fin de cette année ou début 2021, il présentera le concept de frein à la réglementation réclamé par l'usam. Je tiens toutefois à préciser qu'il ne s'agit là au mieux que d'une victoire d'étape. Il nous faudra en effet veiller à ce que ce frein soit accepté par le Parlement et le peuple.

Cet exemple démontre de manière frappante que, pour peu qu'elles fassent preuve de ténacité, les PME peuvent faire passer leurs revendications envers et contre l'inertie du système. Et je constate avec satisfaction que cette ténacité est une constante du travail de l'usam. Cette attitude seule est garante d'un succès durable. Les critiques venant de l'extérieur – en particulier de nos adversaires politiques – ne doivent pas nous distraire de notre objectif.

Réduire les coûts réglementaires, c'est réduire les coûts fixes des entreprises et donc augmenter la productivité. Cela revient à donner plus de moyens aux entrepreneurs afin de leur permettre d'innover, de gagner des parts de marché et de recruter du personnel. La réduction des coûts de la réglementation et la flexibilisation constituent un véritable programme de croissance économique.

Cette approche a fait ses preuves lors de la crise du Covid-19: avant la crise, le Conseil fédéral voyait le travail à domicile d'un mauvais œil. En appelant les gens à rester chez eux, il a pourtant déclenché une flexibilisation sans précédent du marché du travail. Le résultat s'est avéré un succès: malgré la crise, les entreprises ont pu continuer à travailler et même gagner en productivité en décentralisant leurs activités.

Mais malgré ces évolutions positives, la pandémie de Covid-19 est et reste une crise dont il nous faut sortir. La revitalisation de notre marché domestique est plus que jamais nécessaire. La dette du secteur public va augmenter de plusieurs milliards. Face à cette explosion de la dette, nous n'aurons pas d'autre choix que d'introduire des mesures d'austérité drastiques. Il nous faut donc absolument questionner nos dépenses, surtout les plus dispendieuses. Cela s'applique en particulier à la politique

sociale. Les suppléments de rente, tels que ceux proposés par les syndicats dans le cadre de la réforme de la LPP et malheureusement soutenus par l'Union patronale, sont un luxe que nous ne pouvons plus nous permettre !

Nous devons dynamiser l'économie, lever les obstacles à la création de valeur et développer l'esprit d'entreprise. Cela nous permettra d'accélérer la reprise et de créer de nouveaux emplois. Une économie suisse dynamique est aussi plus forte sur le plan international.

La Suisse deviendra ainsi un partenaire économique et un interlocuteur encore plus fort pour l'Europe. Une telle position de force permettra également à la Suisse de mieux négocier l'accord-cadre institutionnel. L'usam estime qu'un tel accord est nécessaire. Cependant, le texte actuel – et la plupart des partenaires sociaux s'entendent sur ce point – n'est pas en mesure de recueillir une majorité. Nous ne devons pas surestimer la pression exercée par l'UE. En collaboration avec les partenaires sociaux, nous avons soumis au Conseil fédéral une proposition pour garantir les mesures d'accompagnement.

Pour les partenaires sociaux, le problème réside dans la transposition dynamique de la directive concernant les travailleurs détachés. Une transposition dynamique du droit impliquerait le risque qu'une cour européenne compromette la protection des salaires. Les conditions dans lesquelles les entreprises européennes et leurs employés travaillent en Suisse relèvent de la compétence de la Suisse et non de la Cour de justice européenne. Une telle ingérence est à nos yeux inacceptable et peu constructive.

Nous avons besoin de solutions qui ouvrent à l'économie suisse les meilleures perspectives de développement et de succès. Tant sur le marché de l'exportation que sur le marché intérieur. À cet égard, la crise nous a appris quelques recettes. Alléger la réglementation, assouplir le droit du travail et promouvoir la numérisation: ceci, Mesdames et Messieurs, est un programme de revitalisation de notre économie.

D'importance systémique, les PME ont une fois de plus démontré leur dynamisme pendant la crise. Elles ont notamment saisi l'occasion de la numérisation. Elles ont intégré des technologies telles que la vidéoconférence ou l'accès à distance dans les processus de travail de tous leurs collaborateurs, et pas seulement de leurs cadres. Elles ont réorganisé ou adapté leurs chaînes de processus et leurs séquences de production. La numérisation leur a permis d'étendre leur offre et de développer de nouveaux secteurs d'activité. Comme c'est souvent le cas, les entreprises – en particulier les PME – ont fait œuvre de pionniers.

Mais les pionniers eux-mêmes ont besoin de conditions-cadre appropriées. Lors du Congrès suisse des arts et métiers il y a deux ans, les délégués ont activement appelé l'usam à considérer la numérisation comme une opportunité et à la promouvoir en conséquence. L'usam a pris cet appel au sérieux et a mis en œuvre des mesures concrètes via différents canaux. Elle a élaboré une charte stratégique à l'intention du Congrès suisse des arts et métiers. Cette charte en appelle à la responsabilité des PME et préconise en même temps de meilleures conditions-cadre pour la promotion de la numérisation. En tant que plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, nous sommes prêts à profiter des opportunités offertes par la numérisation et à la mettre en œuvre activement.

Notre directeur Hans-Ulrich Bigler va à présent vous présenter la charte numérique, que nous voulons adopter lors de ce Congrès. Comme un signe fort en faveur du progrès et de la productivité.

Fribourg, le 28 octobre 2020 usam-MH

Allocution Fabio Regazzi

[Seul le texte prononcé fait foi]

Mesdames et Messieurs les délégués,

Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprise,

Mesdames et Messieurs les invités,

Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez. Servir l'usam en tant que président est un honneur et en même temps, dans ces moments difficiles, une responsabilité et un défi pour lesquels je vous assure de m'engager avec toute mon énergie.

Je remercie aussi Jean-François Rime pour son engagement en faveur de notre cause. Avec sa ténacité, il a joué un rôle majeur en aidant les PME à retrouver leur place à Berne et en démontrant que les intérêts des PME ne sont pas négociables.

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui m'ont accordé leur soutien. En particulier ma collègue du Conseil national, Diana Gutjahr. Je partage son avis : nous devons nous unir contre la multiplication des contraintes dommageables pour l'économie. Elle a beaucoup contribué à cette unité. Je l'en remercie du fond du cœur.

Nous vivons des temps difficiles et cela ne changera pas si vite. La pandémie de Covid-19 pèse sur notre vie familiale et professionnelle. Elle met toutefois en lumière nos capacités de résilience.

Il n'en demeure pas moins que le Covid-19 reste un défi pour nous tous. Vous savez mieux que moi combien la situation est tendue. La Confédération ne doit à aucun prix lâcher les PME. Seule une prolongation du chômage partiel leur permettra de garder confiance. L'accès rapide au crédit doit également être maintenu.

Nous devons bien sûr veiller à l'efficacité de toutes ces mesures et aux effets indésirables susceptibles d'affecter les PME. Des améliorations doivent être apportées rapidement lorsque cela s'avère nécessaire.

Partout où de tels changements sont décidés, notre organisation doit s'asseoir à la table des négociations et exercer son influence. Nous ne pouvons y parvenir que:

Si nous exprimons nos préoccupations de manière crédible et sommes capables de forger des alliances. Même en ces temps de crise, nous devons moins attendre des autres que de nous-mêmes. C'est difficile, cela demande de la force, de la stratégie et de l'intelligence. Nous avons besoin de moins de bureaucratie, de moins de laisser-aller et de meilleures conditions-cadres. Cela passe par le dialogue. Le dialogue interne, avec vous, chers membres qui formez l'épine dorsale de l'économie suisse. Mais aussi le dialogue avec le monde extérieur. Telle est notre mission.

Tout aussi important : notre organisation – et en particulier les unions cantonales – doit être un lieu où nous pouvons échanger des idées, exprimer nos préoccupations et apporter notre contribution. Pour ne pas disperser nos efforts, nous devons fixer ensemble nos priorités !

Nous devons aussi anticiper l'avenir afin de présenter au bon moment nos propositions et nos revendications. C'est en agissant de la sorte que nous pourrons assurer notre avenir à long terme. Les derniers mois l'ont montré : lorsqu'il le faut, tout va très vite. Nous devons mettre à profit cette dynamique pour faire valoir nos exigences.

La gestion de la crise ne doit cependant pas se faire au détriment des investissements d'avenir. S'il veut rester compétitif, notre pays doit se fixer des priorités intelligentes. Pour y parvenir, nous devons travailler encore plus étroitement avec nos partenaires.

Chers membres, les attentes à l'égard de l'Union suisse des arts et métiers sont élevées et c'est très bien ainsi. Avec mes collègues et avec votre soutien, je veux faire tout mon possible pour répondre à ces attentes. La bonne nouvelle est que nous ne sommes pas seuls. Nous avons des alliés, sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour atteindre nos objectifs, par exemple dans la lutte contre les contraintes bureaucratiques et les nouvelles règles inutiles.

Dans les prochaines semaines, nous ne serons pas trop pour lutter contre de nouvelles règles absurdes : le 29 novembre, deux propositions inutiles, excessives et impossibles à mettre en œuvre seront soumises au vote. Nous ne devons pas laisser le terrain libre à nos adversaires, dont il nous revient de réfuter la vision manichéenne de la situation. Je vous invite par conséquent à vous opposer fermement à cette initiative et à soutenir le contre-projet.

Unis, nous sommes forts. Je me réjouis d'œuvrer à vos côtés !

Charte de la numérisation pour les PME

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

Les PME créent de la valeur: elles génèrent 60% de la création de valeur de la Suisse, 68% des emplois et des places d'apprentissage. En outre, les PME s'engagent auprès du grand public, en politique, dans des associations, dans le domaine social et dans des activités caritatives. Les PME forment le trait d'union entre économie et société. Épine dorsale de l'économie, les PME font partie des principaux moteurs de productivité et de prospérité individuelle.

Sept exigences pour la transformation numérique des PME

Fort de ce constat, le Congrès suisse des arts et métiers formule, dans la présente charte pour le succès de la numérisation des PME, les sept exigences suivantes:

- 1. Allègement de la charge administrative des PME par la transformation numérique** – Le développement de solutions numériques doit alléger la charge administrative des PME comme l'interface EasyGov, la numérisation des procédures douanières ou l'optimisation des délais de traitement des procédures administratives. Les démarches administratives en ligne peuvent être effectuées dans toute la Suisse.
- 2. Frein aux nouvelles réglementations et simplification légale grâce à la numérisation** – Le cadre légal de la numérisation doit permettre de réduire le nombre de réglementations à ce qui est essentiel pour la croissance des PME. Ce qui signifie aussi que les exigences de conservation des données numériques soient simplifiées et que les acteurs soient informés et souverains quant à l'utilisation de leurs données.
- 3. Assouplissement du marché du travail par la numérisation** – Les nouvelles possibilités de flexibilité du modèle d'affaire numérique sont à intégrer dans le droit du travail : cela concerne notamment le télétravail ou travail à domicile, l'enregistrement du temps de travail et les règles relatives à la durée du travail et au repos.
- 4. Authentification numérique pour accélérer les procédures administratives** – Le cadre législatif doit être adapté à l'authentification numérique des utilisateurs et à l'usage de la signature électronique. Ces possibilités sont également offertes par l'acceptation de l'e-ID, qui simplifie l'authentification des utilisateurs.
- 5. Promotion des infrastructures et standards du numérique par les forces du marché et la concurrence** – Les conditions-cadre doivent promouvoir l'extension des meilleures infrastructures et des meilleurs standards de la transformation numérique par les forces du marché et la libre concurrence sur l'ensemble du territoire.
- 6. Indépendance du développement numérique des formations** – Les organisations du monde du travail (Ortra) sont pleinement responsables du développement «bottom-up» de leurs formations avec les nouveaux outils du numérique pour garantir un haut degré de qualité et d'employabilité.
- 7. Intensification de la lutte contre la cybercriminalité** – Les PME sont responsables de leur sécurité numérique, et les autorités publiques intensifient leurs activités de lutte contre la cybercriminalité, qui vise encore trop souvent les PME.

Berne, le 30 septembre 2020 usam-MH